



Volume 11

Numéro 3

13 février 2009

Dîners-causeries

L'opération «Dîners-causeries» est commencée. Nous avons rencontré quatre secteurs jusqu'à présent. Les discussions sont intéressantes et mettent en lumière des réalités de toutes sortes : débordement dans les tâches, dénigrement des conditions de travail, problèmes de communication entre les équipes ou avec les gestionnaires, incertitudes quant à l'avenir, etc. On constate aussi des aspects positifs dans certains dossiers!!

Nous vous rappelons l'importance de participer en grand nombre à ces dîners pour que le comité exécutif ait un portrait précis et complet de ce que vivent les employés syndiqués de Télé-Québec.

Modifications au calendrier

Nous avons dû modifier presque toutes dates des prochains dîners-causeries. Voici le calendrier à jour :

18 février : Communications
19 février : Ventes et affaires Institutionnelles
11 mars : Ressources matérielles
12 mars : Comptabilité
18 mars : Contractuels
19 mars : Directions des programmes et Administration des productions.
1^{er} avril : Nouveaux médias
2 avril : Info-centre
À confirmer : Recherche

Les rencontres ont lieu au local A-201 de 12h à 13h30. N'oubliez pas d'apporter votre lunch ...

Assemblée générale

Vous êtes cordialement invités à participer à la prochaine assemblée générale qui aura lieu le **26 février prochain à midi au studio 2** pour les membres à Montréal et par le biais d'une conférence téléphonique pour les membres en régions. Cette assemblée portera essentiellement sur les états financiers 2008 et sur le budget 2009.

Un repas sera servi.

Rencontre avec un ou des représentants des Ressources humaines

Vous souhaitez rencontrer un représentant des Ressources humaines pour discuter de votre travail ? Nous pouvons vous accompagner.

Vous êtes convoqués par les Ressources humaines et vous ne savez pas pourquoi ? Demandez la raison et faites-vous accompagner par un représentant syndical.

Dans un cas comme dans l'autre, quatre oreilles valent mieux que deux !

Importantes modifications au régime d'assurance collective

Ce message s'adresse aux professionnelles et professionnels de Télé-Québec.

Vous avez jusqu'au 18 février prochain pour répondre aux questions suivantes :

- 1- Souhaitez-vous diminuer ou augmenter votre régime d'assurance maladie? Par défaut, vous conserverez un régime intermédiaire. Mais si vous souhaitez un changement à la hausse ou un changement à la baisse, remplissez le formulaire que vous avez reçu par la poste chez vous et apportez-le au Service de la paie avant mardi prochain, 18 février.
- 2- Souhaitez-vous ajouter à votre régime la garantie optionnelle «Maladies redoutées»? Si tel est le cas, il faut aussi remplir le formulaire et le rapporter avant le 18 février.

Si vous n'avez pas reçu de formulaire chez vous, il serait important de vérifier si votre dossier est à jour aux Ressources humaines.

Joyeuse Saint-Valentin

Des beaux vœux de la part de toute l'équipe!

SOURCE: Johanne Guidotti, VP à l'information, SGETQ